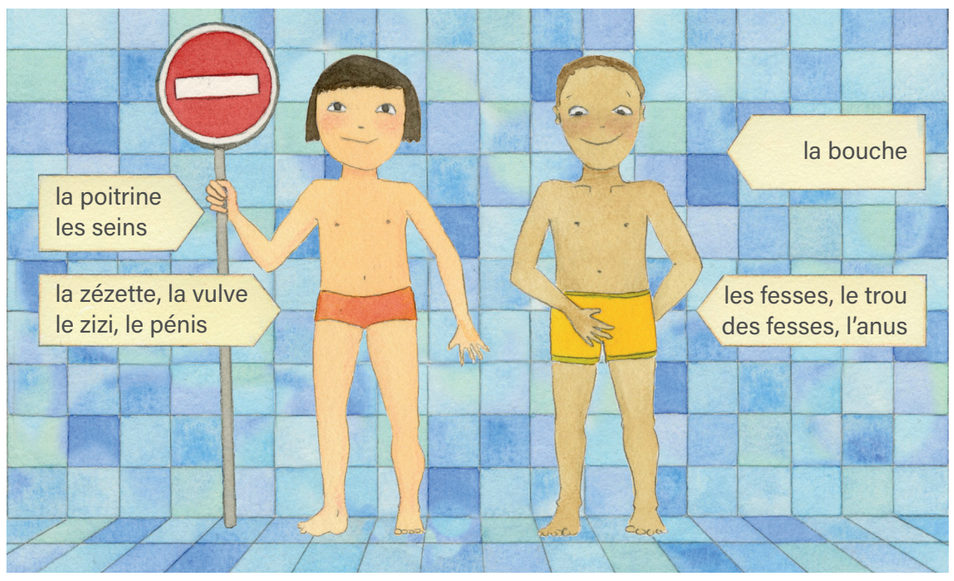

TON CORPS EST À TOI

▶ Voici tes parties intimes.

▶ **Personne n'a le droit de les toucher**.

▶ Tu ne dois pas non plus toucher celles des autres.

UNE AGRESSION SEXUELLE, C'EST QUOI ?

▶ C'est quand quelqu'un veut **regarder ou toucher tes parties intimes** ou t'oblige à toucher les siennes. Si c'est une personne de la famille qui le fait, cela s'appelle l'inceste et c'est tout aussi grave.

▶ Ce n'est jamais de ta faute. **C'est interdit** et puni par la loi.

▶ Si cela t'arrive, à toi ou à quelqu'un que tu connais, il faut en parler, même si on t'a dit que c'était un secret.

À QUI PEUT-ON EN PARLER ?

▶ À un **adulte en qui tu as confiance** : une personne de ta famille, ta maîtresse, ton prof de sport, la maman de ton ami(e)...

▶ Si la personne ne fait rien, parles-en à d'autres personnes, jusqu'à ce que quelqu'un t'aide.

▶ Nous devons te protéger : **ne reste pas seul**, **parles-en**, c'est ton droit !

Si tu ne trouves personne ou si tu as des questions,
tu peux appeler ce numéro spécial pour les enfants :

ALLÔ ENFANCE EN DANGER : 119

La Martinière Jeunesse

Pour aller plus loin, découvrez le livre *Le Loup* de Mai Lan Chapiron.
Association Mille Miettes : www.millemiettes.org

Une chanson et une vidéo de prévention sont également accessibles gratuitement sur le site www.leloup.org ou via ce QRCode.

PRÉVENIR & PROTÉGER

MILLE MIETTES